

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

Président : ROUSSEAU Jacques
Premier conseiller : LEGER Séverine
Deuxième conseiller : FRAVETTE Laurent
Avocat Général : BARBIER-CHASSAING Françoise
Greffier : BOCQUILLON Alexandra

AFFAIRES DE FOND

1	23/00099*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT</p> Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra	08H30
	Appelant	<p>SELLIER Jean Michel Langue : FRANCAISE Libre AGRESSION SEXUELLE Jug. du 07/02/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Relaxe SELLIER Jean Michel pour les faits de outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique 5 mois d'emprisonnement délictuel avec sursis 1 an d'interdiction d'entrer en relation avec la victime de l'infraction Non inscription de la décision au FIJAIS Me MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie Audience du 26/10/2023: Renvoi au 28/03/2024</p>	
	Appelante	<p>PC: WU TIU YEN Nadia Me MOTOS Guillaume Audience du 26/10/2023: Renvoi au 28/03/2024</p>	
2	23/00163*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT</p> Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra	08H30
	Appelant	<p>BODZEN Ulysse Michel Georges Libre EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME</p>	

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

	Intimé Intimé	Jug. du 24/11/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 1 Amende délictuelle de 1000 euros Démolition des constructions irrégulières dans un délai de 8 mois Astreinte de 150 euros par jour de retard passé le délai Me HOARAU Georges André PI: DEAL ANTENNE OUEST MAIRIE DE SAINT PAUL	
3	23/00190*	APPEL SUR UN JUGEMENT Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra Appel N° parquet : 20274000021	08H30
	Appelant Intimé Intimé	LAMBERT Patrick Jean-Michel Libre INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE TERRAIN DANS UNE ZONE INTERDITE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE Jug. du 22/09/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 1 Amende délictuelle de 5000 euros Démolition des constructions irrégulières dans un délai de 1 an sous astreinte de 500 euros par jour de retard passé le délai Me BENOITON Laurent PI: DEAL ANTENNE EST MAIRIE DE SAINTE MARIE	

jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

4	23/00263*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra Appel N° parquet : 18082000100</p>	08H30
	Appelant	<p>POSE Emmanuel Libre INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE Jug. du 25/04/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Une amende délictuelle de 1000 euros. Ordonne la démolition de la construction irrégulière dans un délai de 1 an sous astreinte de 100 euros par jour de retard à compter de ce délai. Me OVA Roberto</p>	
	Appelant	<p>POSE Samery Bertrand Libre INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE Jug. du 25/04/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Une amende délictuelle de 1000 euros avec sursis Ordonne la démolition des constructions irrégulière dans un délai de 1 an sous astreinte de 100 euros par jour de retard passé ce délai. Me OVA Roberto</p>	
	Intimé	<p>PI: DEAL Antenne OUEST</p>	
	Intimé	<p>Mairie de La POSSESSION</p>	
5	23/00357*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra Appel N° parquet : 21113000011</p>	08H30
	Intimé	<p>VERGUIN Patrick Marie Joseph Libre EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE</p>	

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

	Intimé	<p>EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI Jug. du 30/05/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil des prévenus. Relaxe VERGUN Patrick des chefs de poursuite. Déclare recevable la constitution de partie civile de l'Agence de Services et de Paiement. Déboute l'ASP, partie civile, de ses demandes de dommages et intérêts. Me TRAGIN Cyril, Me BARRE Julien</p> <p>S.A.R.L. la SARL CITI-SERVICES FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE Jug. du 30/05/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil des prévenus. Relaxe VERGUN Patrick, la SARL AGENCE CITI, la SARL CITI SERVICES, la SARL CENTRE CITI, la SARL COMPAGNIE CITI des chefs de poursuite. Déclare recevable la constitution de partie civile de l'Agence de Services et de Paiement. Déboute l'ASP, partie civile, de ses demandes de dommages et intérêts. Me TRAGIN Cyril, Me BARRE Julien</p>	
	Intimé	<p>S.A.R.L. la SARL Centre International de Transaction Immobilière EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI Jug. du 30/05/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil des prévenus. Relaxe VERGUN Patrick, la SARL AGENCE CITI, la SARL CITI SERVICES, la SARL CENTRE CITI, la SARL COMPAGNIE CITI des chefs de poursuite. Déclare recevable la constitution de partie civile de l'Agence de Services et de Paiement. Déboute l'ASP, partie civile, de ses demandes de dommages et intérêts. Me BARRE Julien</p>	

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

Intimé	<p>S.A.R.L. la SARL Centre d'Intervention en Transmissions Immobilières EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI Jug. du 30/05/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil des prévenus. Relaxe VERGUN Patrick, la SARL AGENCE CITI, la SARL CITI SERVICES, la SARL CENTRE CITI, la SARL COMPAGNIE CITI des chefs de poursuite. Déclare recevable la constitution de partie civile de l'Agence de Services et de Paiement. Déboute l'ASP, partie civile, de ses demandes de dommages et intérêts. Me BARRE Julien</p>	
Intimé	<p>S.A.R.L. la SARL Compagnie d'Investissements et de Transactions Immobilières EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE FRAUDE POUR L'OBTENTION D'ALLOCATION DE MAINTIEN OU SAUVEGARDE DE L'EMPLOI Jug. du 30/05/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil des prévenus. Relaxe VERGUN Patrick, la SARL AGENCE CITI, la SARL CITI SERVICES, la SARL CENTRE CITI, la SARL COMPAGNIE CITI des chefs de poursuite. Déclare recevable la constitution de partie civile de l'Agence de Services et de Paiement. Déboute l'ASP, partie civile, de ses demandes de dommages et intérêts. Me BARRE Julien</p>	
Appelant	<p>PC: AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT Me DELPLA Antoine</p>	
Appelant	<p>PI: DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L' EMPLOI ET DE LA FORM ATION PROFESSIONNELLE DE LA REUNION</p>	

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

6	23/00361*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT</p> <p>Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra</p> <p>Appel N° parquet : 19304000012</p>	08H30
	Appelant	<p>S.A.R.L. AUTONOR 2 EXECUTION D'UN TRAVAIL DISSIMULE PAR PERSONNE MORALE Jug. du 02/02/2023 - T. correct. de SAINT PIERRE (974) Une amende délictuelle de 5 000 euros. Condamne la SARL AUTONOR 2 à payer à GRENIER Florian Anthony, partie civile la somme de 1 000 euros en réparation de l'article 475-1 du cpp. Me OMARJEE Sulliman</p>	
	Intimé	<p>PC: GRENIER Florian Anthony Me VIDOT Emmanuelle</p>	
7	23/00513	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT</p> <p>Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra</p> <p>Appel N° parquet : 23325000050</p>	08H30 Date limite : 04/04/2024
	Appelant	<p>BONO Billy Jean Pierre Détenu : SAINT-PIERRE N°écrou : 17531 - Mandat de dépôt du 22/11/2023 VIOLENCE SANS INCAPACITE, EN PRESENCE D'UN MINEUR, PAR UNE PERSONNE ETANT OU AYANT ETE CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIE A LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITE VIOLENCE PAR UNE PERSONNE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE SANS INCAPACITE CONDUITE D'UN VEHICULE EN ETAT D'IVRESSE MANIFESTE REFUS DE SE SOUMETTRE AUX VERIFICATIONS TENDANT A ETABLIR L'ETAT ALCOOLIQUE LORS DE LA CONSTATATION D'UN CRIME, D'UN DELIT OU D'UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION Jug. du 22/11/2023 - T. correct. de SAINT PIERRE (974) Relaxe BONO Billy des faits de REFUS DE SE SOUMETTRE AUX VERIFICATIONS TENDANT A ETABLIR L'ETAT ALCOOLIQUE LORS DE LA CONSTATATION D'UN CRIME,</p>	

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS
CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

		<p>D'UN DELIT OU D'UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION Déclare BONO Billy coupable des faits qui lui sont reprochés. Condamne BONO Billy à la peine de NEUF mois d'emprisonnement délictuel. Décerne mandat de dépôt. Interdiction d'entrer en relation avec la victime pendant DEUX ans Privation de son droit d'éligibilité pendant CINQ ans Interdiction de détenir ou de porter une arme pendant CINQ ans Inscription au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes Audience du 11/01/2024: Renvoi au 28/03/2024 A RECONVOQUER</p>	
8	24/00002*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra Appel N° parquet : 21183000079</p>	<p>08H30 Date limite : 02/05/2024</p>
	Appelant	<p>DOVERNE Djamel Détenu : SAINT-DENIS N°écrou : 13756 - Mandat d'arrêt du 16/06/2023 exécuté le 21/10/2023 - Mandat de dépôt du 25/10/2023 - Maintien en détention du 02/11/2023 TRANSPORT NON AUTORISE DE STUPEFIANTS DETENTION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS IMPORTATION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS - TRAFIC Jug. du 27/12/2023 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Coupable des faits qui lui sont reprochés ; 5 ans d'emprisonnement délictuel Maintien en détention Me MOLIERE Jean Christophe Audience du 14/03/2024: Renvoi au 28/03/2024</p>	

jeudi 28 mars 2024 - 8 HEURES 30

9	24/00035	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT Président : ROUSSEAU Jacques Conseiller : ALZINGRE Franck Conseiller : FRAVETTE Laurent Avocat Gal : BARBIER-CHASSAING Françoise Greffier : BOCQUILLON Alexandra Appel N° parquet : 24033000002</p>	08H30 Date limite : 06/06/2024
	Appelant	<p>ATTOUMANI Sael Ben Détenu : SAINT-DENIS N°écrou : 14060 NON PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PAR PASSAGER D'UN CYCLE A MOTEUR EN CIRCULATION RECIDIVE D'EXTORSION PAR VIOLENCE, MENACE OU CONTRAINT DE SIGNATURE, PROMESSE, SECRET, FONDS, VALEUR OU BIEN CIRCULATION AVEC UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR SANS ASSURANCE MENACE DE MORT REITEREE NON PORT DE CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE PAR PASSAGER D'UNE MOTOCYCLETTE OU D'UN CYCLOMOTEUR EN CIRCULATION USURPATION DE PLAQUE D'IMMATRICULATION - NUMERO ATTRIBUE A UN AUTRE VEHICULE A MOTEUR REFUS, PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, D'OBTEMPERER A UNE SOMMATION DE S'ARRETER EXPOSANT DIRECTEMENT AUTRUI A UN RISQUE DE MORT OU D'INFIRMITE PERMANENTE Jug. du 02/02/2024 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 24 mois ED Mandat de dépôt révocation partielle à hauteur de 6 mois du SP prononcé par le TPE le 14 décembre 2022 interdiction de porter ou détenir une arme pendant 5 ans inscription au FINIADA pour une durée de 5 ans AD 300 euros pour défaut d'assurance AC 75 euros pour C4 AC 100 euros pour C4 Me GORCE Fabian</p>	

